

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2025-084



L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 17 septembre 2025

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 25

Votes 32

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Christèle CROZIER, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

ABSENTS / EXCUSES :

Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Véronique MERLE, Raphaëlle GUERIAUD, Séverine SICHE-CHOL

PROCURATIONS :

Magali BACLE donne procuration à Fabien BREUZIN
Stéphanie NICOLAY donne procuration à François PINGON
Bruno FERRET donne procuration à Anne RIBERON
Denis LANCHON donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Hélène DESTANDAU donne procuration à Cyprien POUZARGUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard CHATAIN

HABITAT

Approbation de la
convention de
partenariat avec
l'association "Habiter
nos vieux jours"

Rapporteur : Monsieur Luc Chavassieux, Vice-Président délégué au Logement à l'Habitat Inclusif et à la Revitalisation Urbaine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024, et notamment sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Vu les statuts de l'association « Habiter nos vieux jours », déclarée en Préfecture du Rhône,

Vu la délibération n°CC-2023-011 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 approuvant le troisième Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays Mornantais,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » en date du 2 septembre 2025,

L'association Habiter nos vieux jours, de type Loi 1901, a pour but de mettre en œuvre et/ou participer à la réalisation d'une offre variée et complémentaire d'habitats seniors en Pays Mornantais. Il s'agit pour l'association de mettre en



place des projets qui limitent la spéculation immobilière et qui permettent à chacun, quels que soient ses revenus, d'accéder à un logement adapté à ses souhaits et ses besoins.

La Copamo compte environ 30 000 habitants, dont 24 % ont plus de 60 ans et 9 % plus de 75 ans. Le vieillissement de la population va s'accroître dans les années à venir et ainsi poser des problématiques de prise en charge de la dépendance (besoin d'augmenter les actions de prévention, les interventions d'aides à domicile, les places en structure adaptée, l'habitat seniors avec services...).

Afin de permettre un partenariat entre la Copamo et l'association Habiter nos vieux jours, il est proposé d'établir les engagements réciproques suivants :

Copamo :

- collaborer avec l'association pour la soutenir dans l'avancée de ses projets de création d'habitats dédiés aux seniors,
- organiser des temps de travail communs réguliers pour faire le point sur les projets en cours,
- soutenir techniquement l'association, notamment par la mise à disposition de salles et/ou de matériel, la mise en lien avec différents partenaires du territoire, la diffusion d'informations sur les appels à projets et les possibilités de financement, la mise en lien avec les communes ayant le souhait de développer des projets à destination des seniors.

Association :

- collaborer avec la Copamo et ses communes membres pour développer des projets d'habitats dédiés aux seniors,
- porter ou participer au développement de projets d'habitat pour les plus de 60 ans, projets qui devront favoriser le lien social grâce à des espaces communs, être adaptés et sécurisés pour accueillir des personnes en perte d'autonomie et préserver l'autonomie lorsqu'elle reste possible.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, étant précisé que Séverine Siché-Chol (qui a donné pouvoir à Françoise Tribollet) et Françoise Tribollet ne prennent pas part au débat et au vote :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le **26 SEP 2025**

Notifié ou publié
le **26 SEP 2025**

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Habiter nos vieux jours, jointe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et toutes pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 26 SEPTEMBRE 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

La Communauté de Communes du Pays Mornantais, domiciliée 50 avenue du Pays Mornantais, 69440 Mornant, représentée par son Président en exercice, Monsieur Renaud PFEFFER, ou son délégataire, autorisé par délibération du Conseil Communautaire n° CC-2025- du 23 septembre 2025

d'une part,

Et

L'association « Habiter nos vieux jours », domiciliée à la Maison des associations, 14 rue Boiron, 69440 Mornant, représentée par Madame Claudine Thiry et Madame Annie Palluy

d'autre part,

PREAMBULE

La Communauté de communes du Pays Mornantais (Copamo) compte environ 30 000 habitants, dont 24 % ont plus de 60 ans et 9% plus de 75 ans. Le vieillissement de la population va s'accroître dans les années à venir et ainsi poser des problématiques de prise en charge de la dépendance (besoin d'augmenter les actions de prévention, les interventions d'aides à domicile, les places en structure adaptée...).

Dans le cadre de sa compétence d'action sociale d'intérêt communautaire et de sa compétence habitat, la Copamo intervient à ce jour pour :

- Soutenir financièrement et techniquement les associations d'aide à domicile
- Organiser des actions et développer des outils de prévention santé (organisation d'ateliers : sport santé, prévention des chutes, mémoire, numérique..., création d'un guide ...)
- Aider à l'adaptation des logements à la perte de mobilité (accompagnement et aides financières, actions de sensibilisation)
- Tenir à jour un état des lieux des projets d'habitat adapté aux seniors sur le territoire (réflexions et projets concrétisés)

Pour limiter les conséquences de ce vieillissement de la population, il semble important de développer des projets d'habitat adapté qui intègrent des services. Depuis quelques années, la Copamo échange ainsi avec ses communes membres pour essayer de faire émerger des projets d'habitat adapté avec services intégrés afin de mieux répondre aux besoins actuels et à venir de sa population.

L'association Habiter nos vieux jours, créée en 2024, à l'initiative d'habitants du territoire, a pour objet de développer les offres d'habitats pour seniors sur un territoire où il n'y a pas encore d'alternative entre le domicile et l'EHPAD. L'association souhaite mettre en place des projets variés sur le Pays Mornantais, permettant à chacun d'accéder à un logement adapté à ses souhaits et ses besoins quels que soient ses revenus.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'association Habiter nos vieux jours et la Copamo, afin de répondre aux besoins d'habitats spécifiques dédiés aux seniors avec services intégrés pour anticiper la perte d'autonomie, afin de créer des solutions alternatives entre le domicile et l'EHPAD.

Article 2 : Engagement de la COPAMO

La Communauté de Communes s'engage à :

- collaborer avec l'association pour la soutenir dans l'avancée dans ses projets de création d'habitats dédiés aux seniors,
- organiser des temps de travail communs réguliers pour faire le point sur les projets en cours,
- soutenir techniquement l'association, notamment par la mise à disposition de salles et/ou de matériel, la mise en lien avec différents partenaires du territoire, la diffusion d'informations sur les appels à projets et les possibilités de financement, la mise en lien avec les communes ayant le souhait de développer des projets à destination des seniors.

Article 3 : Engagement de l'association habiter nos vieux jours »

L'association Habiter nos vieux jours s'engage à :

- collaborer avec la Copamo et ses communes membres pour développer des projets d'habitats dédiés aux seniors
- porter ou participer au développement de projets d'habitat pour les plus de 60 ans, projets qui devront favoriser le lien social grâce à des espaces communs, être adaptés et sécurisés pour accueillir des personnes en perte d'autonomie et préserver l'autonomie lorsqu'elle reste possible.

Article 4 - Modalités de suivi du partenariat

Des rencontres régulières, a minima 1 fois par trimestre, permettront de suivre les actions co-construites, et de les ajuster si nécessaire, afin de répondre au mieux aux besoins identifiés.

Article 5- Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour une année. Elle prendra effet au 1er octobre 2025. Elle sera renouvelable 2 fois par tacite reconduction pour la durée initiale.

Article 6 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postal valant mise en demeure. La résiliation pourra également être invoquée par la Copamo dans les mêmes conditions pour tout motif d'intérêt général.

Article 7 : Litiges

Tout litige né de l'exécution de la présente convention d'objectifs sera porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Mornant, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Copamo
Renaud Pfeffer
Président

Pour l'association Habiter nos vieux jours
Claudine Thiry
Co-présidente

Annie Palluy
Co-présidente